

Tribune

Avis et prises de position

Numéro 48, été 1990

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17827ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

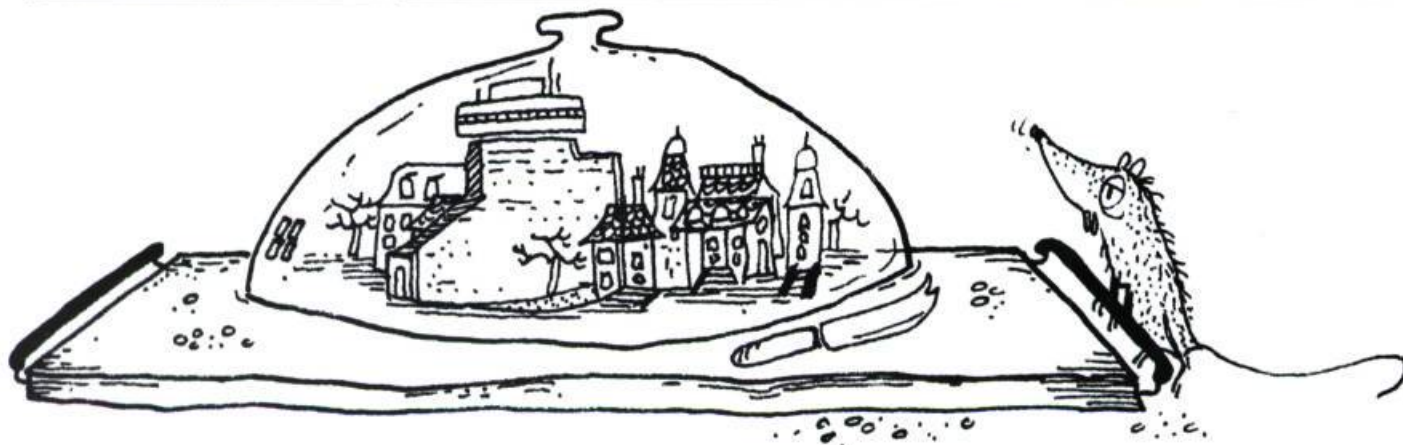
Citer ce document

(1990). Tribune : avis et prises de position. *Continuité*, (48), 73–74.

Avis et prises de position

par le Conseil des monuments et sites du Québec
et Héritage Montréal

LA GRANDE ALLÉE DÉNATURÉE



On pouvait espérer que l'exercice désastreux qui a mené à la construction de l'îlot Saint-Patrick sur la Grande Allée inciterait à une grande prudence dans toute nouvelle intervention. Or si le maintien de la fonction résidentielle semble acquis et si la mise en valeur du Ladies Protestant Home, de la maison Kriehoff et de la maison Henry est dans la bonne voie, les promoteurs ne sont pas invisibles dans le secteur.

L'immeuble de verre qui jouxtera la maison du n° 333 viendra contrecarrer toute proposition de mise en valeur de son architecture. De plus, les projets d'une petite galerie de boutiques devant la maison Price et d'un escalier à double volée au centre de la terrasse Frontenac compromettent la valeur architecturale très particulière de ces deux ensembles et dénotent le peu de souci des propriétaires de relater revitalisation économique et

conservation. Il est pourtant prouvé que la conservation intégrale des édifices comme ceux de la Grande Allée peut être une source de bénéfices économiques et touristiques. Des exemples probants existent en Ontario, aux États-Unis (Boston, Philadelphie, Charleston, Savannah, etc.). Le manque de respect accordé aux édifices lors de leur transformation leur enlève toute valeur significative et souvent toute valeur marchande.

Lorsque les promoteurs comprendront que le visage architectural de Québec est un atout majeur qui rehausse la valeur des maisons qu'ils achètent et restaurent à grands frais et lorsqu'ils concilieront transformation et conservation, ces promoteurs verront leurs bénéfices augmenter, et du même coup deviendront les artisans mêmes de la mise en valeur de la ville. (dessin: Alysouk Lynhiavru)

COMMENT PERDRE SA PLACE EN FAISANT PLACE NETTE

Afin de marquer le 350^e anniversaire de Montréal, en 1992, la Ville s'est associée aux deux paliers de gouvernement pour mettre de l'avant un vaste projet de mise en valeur des vestiges archéologiques sous le site de la Pointe-à-Callières et de la Place-Royale, lieux de la fondation de Ville-Marie. La SIMPA, société para-municipale dont le mandat porte sur la mise en valeur du patrimoine, est chargée du projet. Au départ, l'idée est certainement enthousiasmante. Montréal ne souffre pas d'un excès de ces lieux où la population et les visiteurs peuvent apprendre et comprendre les racines historiques de la ville.

Mais, au-delà de l'idée, il y a la forme qu'on veut lui donner. Sur la Pointe, on bâtit un édifice (l'Éperon) dont la volumétrie reprendra celle du Royal Insurance (disparu) et qui s'inscrira dans l'exceptionnelle rue de la

Commune; cet édifice logera surtout l'accès au Centre d'interprétation et des espaces didactiques. L'ancienne Douane d'Ostend abritera des expositions. La Place-Royale, lieu historique par excellence, disparaîtra pour faire place à une crypte archéologique; somme toute, elle deviendra un toit plat.

Ce projet a soulevé une vive réaction de la part des médias et de la population. Après des années d'erreurs monumentales, on peut comprendre que des gens réagissent, malgré la compétence des architectes retenus, à l'idée de voir un bâtiment s'imposer dans un site aussi unique. Pourtant, il est clair que le problème n'est pas de faire un bâtiment moderne, post-moderne ou déconstructiviste, mais bien de faire le bon bâtiment pour ce lieu.

Par ailleurs, la Place-Royale est en jeu. On substitue un travail de design mobilier à l'opération de design urbain nécessaire pour réparer ce lieu dénaturé par des interventions brutalement techniques de circulation. On prétend agrandir la place en aménageant des voies piétonnes dans ses environs. Peut-on prétendre que la rue piétonne Prince-Arthur a agrandi le carré Saint-Louis et ainsi se justifier de remplacer ce square bien connu de tout le monde par une immense boîte?

Il semble qu'on ait encore beaucoup à apprendre pour arriver à poser le bon geste au bon endroit. Encore plus pour ralentir l'épidémie d'«aménagisme» aiguë qui sévit. Conserver le patrimoine ne devrait pas toujours être synonyme de construire du neuf en sacrifiant l'ancien.

PROCÉDURE DE RÉVISION DE PROJETS

Lors du Forum de concertation sur l'arrondissement centre à Montréal, on a adopté une résolution selon laquelle tous les projets du centre-ville montréalais seront révisés par un comité d'experts. Un comité de révision sera chargé d'étudier à la loupe tous les projets de bâtiments de plus de six étages. Les projets non conformes devront être affichés et faire l'objet de séances d'information pour le public. Ce désir des Montréalais de régir le développement et les constructions au centre-ville est un exemple à suivre et devrait inspirer tous les élus municipaux des villes du Québec et les inciter à des actions semblables au coeur de leur cité.



INCENDIE À LA PLACE-ROYALE

Le 24 avril dernier, un incendie détruisait presque totalement une des constructions les plus anciennes de la Place-Royale, la maison Hazeur, ainsi que l'édifice attenant de la côte de la Montagne. Seule l'action prompte et efficace des pompiers de Québec a évité qu'une conflagration fasse disparaître à tout jamais l'ensemble des maisons de ce site. Le Conseil des monuments et sites du Québec s'inquiète depuis des décennies du peu de soin apporté par le ministère des Affaires culturelles à la protection des maisons inhabitées de ce secteur de la vieille ville. On espère que les nouvelles propositions de restauration et de consolidation promises par le MAC pour cette année se traduiront par des actions concrètes mises en œuvre dans les plus brefs délais.

Le Conseil se joint au maire de Québec pour enjoindre le Ministère de reconstruire, consolider, restaurer et mettre en valeur de façon définitive toute la Place-Royale afin de préserver pour la postérité cette facette importante du joyau du patrimoine mondial. Bien que la SOGIC annonce des programmes de restauration depuis longtemps, les ouvriers se font rares sur ce chantier sauf pour ce qui est des équipes de démolition! Faudra-t-il attendre qu'un autre incendie majeur vienne compromettre toute restauration dans le secteur? (photo: Jean Désy)

PRISON WINTER À SHERBROOKE

Le centre de détention de la rue Winter, dans le Vieux-Sherbrooke, constitue un monument important du paysage architectural de la ville tant par son architecture et son site que par l'ancienneté de sa construction. Édifice centenaire (1865-1872), la prison forme, avec l'ancien palais de justice, un ensemble très significatif et demeure d'un grand intérêt architectural puisque son style palladien est très rare en Estrie; ce style se caractérise par l'emploi de la pierre de taille grise, le plan composé autour d'un

avant-corps, des ailes latérales et un décor agrémenté d'un fronton classique. De plus, son mur d'enceinte en pierre, qui est d'origine, est un des rares murs de prison qui subsistent au Québec. Le Conseil des monuments et sites du Québec appuie le Comité de sauvegarde de la prison Winter, le Fonds du patrimoine estrien, la Société d'histoire de Sherbrooke et tous ceux qui œuvrent à la conservation et la mise en valeur de cet élément important du paysage architectural québécois.